

est hébraïque ; les transcriptions des noms propres ne sont pas celles des Septante<sup>1</sup>... Ce qu'il y a de sûr, c'est que ce travail des généalogies ne fut pas exécuté avec beaucoup d'unité ni d'autorité ; car deux systèmes tout à fait discordants pour rattacher Joseph aux derniers personnages connus de la lignée davidique sont parvenus jusqu'à nous. Il n'est pas impossible que le nom du père et du grand-père de Joseph fussent connus<sup>2</sup>. A cela près, de Zorobabel à Joseph, tout a été fabriqué. Comme depuis la captivité, les écrits bibliques ne fournissent plus de chronologie, l'auteur croit l'espace plus court qu'il n'est en réalité et y met trop peu d'échelons. Luc en met davantage. En général, la généalogie de Luc est la plus étudiée. Il semble qu'on y cherche à corriger celle de Matthieu d'après des vues réfléchies<sup>3</sup>.

Toutes les affirmations de M. Renan, tous ces « il semble » ne sont que de pures hypothèses qui ne reposent sur rien, si ce n'est sur le besoin de prendre l'Évangile en défaut. Alors même que l'on admettrait que les deux généalogies ne peuvent se concilier entre elles, en bonne logique, il s'ensuivrait seulement que l'une d'entre elles n'est pas exacte, non que les deux soient fausses. L'unique chose vraie dans les observations des critiques, c'est qu'il y a des lacunes dans les listes évangéliques, mais ce n'est là ni une découverte, — on a remarqué de tout temps ces omissions, — ni un argument contre leur au-

<sup>1</sup> « Βοός, et non Βοζ. »

<sup>2</sup> « Cela est peu probable cependant ; car, dans Luc, la divergence commence au père même de Joseph. »

<sup>3</sup> E. Renan, *Les Évangiles*, p. 186-187. Cf. S. Davidson, *Introduction to the New Testament*, t. 1, p. 451-454.

thenticité ou leur crédibilité, car les historiens hébreux ne se croyaient nullement obligés de donner dans leurs catalogues tous les noms sans exception<sup>1</sup>.

Les incrédules s'efforcent de nier le caractère historique des généalogies évangéliques, en disant, comme le fait Strauss, « qu'il est très invraisemblable qu'après les perturbations de l'Exil et des temps qui suivirent, l'obscur famille de Joseph eût conservé des généalogies qui remontassent si haut<sup>2</sup>. » Le critique incrédule n'ose pas dire que c'est impossible, mais il tire la même conclusion que s'il avait établi l'impossibilité. Pour faire croire que c'est invraisemblable, il traite d'obscur la famille de Joseph qui descendait des rois de Juda ! Elle était déchue sans doute de son antique grandeur, elle n'en devait pas moins tenir à garder ses titres de noblesse : toute l'histoire biblique nous montre avec quelle exactitude les Juifs conservaient leurs généalogies. Après la captivité, dès le retour en Judée, Zorobabel s'occupe des généalogies<sup>3</sup>. Néhémie fait de même<sup>4</sup>. Les livres de Tobie, de Judith, d'Esther, des Machabées, nous fournissent aussi la preuve du soin avec lequel chaque famille gardait ses tables généalogiques<sup>5</sup>. L'histoire du dénombrement qui eut lieu en Judée à l'époque de la naissance de Jésus, ce qui nous est dit de Zacharie, d'Élisabeth sa femme,

<sup>1</sup> Voir ce qui a été dit t. III, p. 472-479.

<sup>2</sup> D. Strauss, *Vie de Jésus*, t. 1, p. 164.

<sup>3</sup> I Par., IX ; II Esd., XI ; cf. I Par., III, 19 ; II Esd., VII, 5 ; XII.

<sup>4</sup> II Esd., VII, 5 ; XII, 26 ; cf. I Esd., II ; II Esd., VII ; XII, 22 ; I Par., III, 21-24.

<sup>5</sup> Tob., I, 1 ; Judith, VIII, 1 ; I Mac., II, 1-5 ; VIII, 17 ; XIV, 29.

d'Anne fille de Phanuel, sont autant de preuves du même fait<sup>1</sup>. En dehors des témoignages du Nouveau Testament, Josèphe, en tête de sa *Vie*, fait connaître de qui il descendait, et termine en disant : « J'ai ainsi retracé ma généalogie comme je l'ai trouvée marquée dans les tables publiques<sup>2</sup>. »

Les deux listes évangéliques ont donc pu être puisées dans des documents authentiques. Il est vrai qu'elles diffèrent l'une de l'autre, mais elles ne sont nullement inconciliables. On ne peut assurer avec une entière certitude quelle est la véritable solution de la difficulté, parce que, comme pour tant d'autres faits de l'antiquité, les documents nous font défaut, cependant, pour tout homme sans parti pris, les explications qu'ont données déjà les Pères de l'Église suffisent pour rendre compte de la diversité des deux documents, dans deux historiques qui se montrent d'ailleurs bien renseignés et dignes de foi. Ces explications se ramènent à deux principales. Voici la première :

Comment se peut-il que Joseph soit en même temps fils de Jacob et fils d'Éli, qu'il descende en même temps de David par Salomon et les rois [comme le dit saint Matthieu], et par Nathan et une branche qui n'a jamais régné [comme le dit saint Luc]? La réponse semble... assez facile. Si nous avons deux généalogies du second Africain, l'une pourrait nous donner la série des Scipions, l'autre celle des Émiliens; elles ne laisseraient pas d'être toutes les deux historiques :

<sup>1</sup> Luc, I, 5; II, 36.

<sup>2</sup> Josèphe, *Vita*, I. Cf. *Cont. Apion.*, I, 7.

le rédacteur de l'une serait parti du père naturel, le rédacteur de l'autre, du père adoptif des héros. C'est ainsi que saint Augustin<sup>1</sup> avait déjà eu l'idée de prendre le Jacob de Matthieu pour le père naturel, l'Éli de Luc pour le père adoptif de Joseph. Et comme afin de prévenir l'extinction des familles, la loi mosaïque prescrivait que, si un mari venait à mourir sans enfants, mais en laissant un frère, la veuve épousât ce frère, et que le premier fils de la veuve et du frère fût inscrit au compte du mort<sup>2</sup>, un devancier d'Augustin, Jules Africain<sup>3</sup> avait cru concilier la divergence des deux généalogies en supposant que la mère de Joseph mariée d'abord à Éli, dont elle n'avait point eu de fils, avait épousé ensuite, après la mort d'Éli, le frère de celui-ci, Jacob, à qui elle aurait donné Joseph. D'où il suivrait que Matthieu aurait raison de dire que Jacob avait engendré Joseph dont il était le père naturel, et que Luc n'aurait point tort d'appeler Joseph fils d'Éli, puisque Joseph, en vertu de la loi, avait dû être inscrit sous le nom d'Éli<sup>4</sup>.

Celui qui parle de la sorte et expose ainsi cette explication, c'est Strauss lui-même, dans sa *Nouvelle Vie de Jésus*. Il n'a garde de l'admettre, cela va sans dire; de parti pris, il n'accepte rien de ce qui est en faveur des Évangiles et les plus mauvais prétextes lui sont bons pour essayer de mettre en défaut les écrivains sacrés. Mais, malgré qu'il en ait, il est obligé de convenir

<sup>1</sup> S. Augustin, *De consensu Evangelistarum*, II, III, 5-7, t. XXXIV, col. 1072-1074.

<sup>2</sup> Deut., XXV, 5 et suiv.

<sup>3</sup> Jules Africain, dans Eusèbe, *Hist. eccl.*, I, 7, t. XX, col. 89. Cf. S. Augustin, dans ses *Rétractations*, II, VII, 2, t. XXXII, col. 633.

<sup>4</sup> D. Strauss, *Nouvelle Vie de Jésus*, t. II, p. 14-15.

qu'elle peut être admise. « C'est bien ingénieux, mais non impossible <sup>1</sup>, » dit-il. Voici maintenant l'exposé de la seconde explication, faite aussi par Strauss :

On crut, dans ces derniers temps, pouvoir résoudre la difficulté d'une façon beaucoup plus simple : on prétendit que nous avons, dans l'un des évangélistes, la généalogie de Joseph et dans l'autre celle de Marie, et qu'en conséquence la divergence des deux généalogies n'est pas une contradiction <sup>2</sup>... L'opinion que Marie appartenait aussi à la race de David est déjà ancienne... L'opinion qui ne tarda pas à prévaloir fut que Marie descendait de David. Plusieurs apocryphes s'expriment dans ce sens <sup>3</sup>; il en est de même de Justin martyr, qui dit que la Vierge a été de la race de David, de Jacob, d'Isaac et d'Abraham, phrase d'après laquelle on pourrait même croire qu'il a rapporté à Marie un de nos tableaux généalogiques, qui remontent également par David jusqu'à Abraham <sup>4</sup>... La généalogie dans Luc, III, 23, voudrait dire : ou Jésus était, conformément à l'opinion commune, fils de Joseph, qui lui-même, était beau-fils d'Éli, père de Marie <sup>5</sup>, ou bien Jésus était, comme on le croyait,

<sup>1</sup> D. Strauss, *Nouvelle Vie de Jésus*, t. II, p. 15.

<sup>2</sup> « Par exemple, Spanheim, *Dubia evangelica*, P. I, p. 13 et suiv. Lightfoot, Michaelis, Paulus, Kuinöl, Olshausen, maintenant Hoffmann, etc. »

<sup>3</sup> « Dans le Protévangile de Jacques, c. I et suiv., etc., x, édit. Thilo, et dans l'Évangile de la Nativité de Marie, Joachim et Anna, de la race de David, sont dits les auteurs de Marie. »

<sup>4</sup> « *Dial. cum Tryph.*, 43, 100. Paris, 1742. »

<sup>5</sup> « Ainsi, s'explique, entre autres, Paulus, sur ce passage. Les Juifs aussi, en supposant qu'une Marie, fille d'Éli, est tourmentée dans l'autre monde (Voir Lightfoot, l. c.), paraissent avoir pris, pour l'arbre généalogique de Marie, celui qui dans Luc parle d'Éli. »

fils de Joseph, et par Marie petit-fils d'Éli...<sup>1</sup> On ne peut nier... que le génitif dans Luc, étant un cas de dépendance, ne soit susceptible de signifier tout rapport de parenté et par conséquent celui de gendre ou de petit-fils <sup>2</sup>.

Cette seconde explication peut être également vraie. Toutefois la première nous paraît préférable, parce que c'est l'explication traditionnelle, celle qu'ont donnée les anciens; elle était fondée sur les usages juifs, et les chrétiens d'origine païenne auraient difficilement imaginé d'eux-mêmes une pareille solution; aussi Jules Africain nous apprend-il qu'on la tenait des *Desposyni* ou parents du Sauveur, ce qui lui fait dire : « Elle n'est point déstituée de preuves et ce n'est pas une fiction <sup>3</sup>. » Saint Matthieu, écrivant pour les Juifs, a très probablement reproduit, comme l'assure Grotius <sup>4</sup>, la généalogie légale de Joseph, héritier légitime du trône de David. Saint Luc, écrivant pour les Gentils, a inséré dans son Évangile la généalogie véritable de l'époux de Marie. On peut admettre également, avec un certain nombre d'interprètes <sup>5</sup>, que la Sainte Vierge était cousine de saint Joseph et que, si les tables des Évangiles ne nous don-

<sup>1</sup> « Par exemple, Lightfoot, *Horæ*, p. 750; Osiander, p. 86. »

<sup>2</sup> D. Strauss, *Vie de Jésus*, trad. Littré, t. I, p. 158-160.

<sup>3</sup> Jules Africain, dans Eusèbe, *Hist. eccl.*, I, 7, t. XX, col. 95-97.

<sup>4</sup> Grotius, *Annotationes in libros Evangeliorum*, in Luc., III, 13, Amsterdam, 1641, p. 651.

<sup>5</sup> « Quærat diligens lector et dicat : Cum Joseph non sit pater Domini Salvatoris, quid pertinet ad Dominum generationis ordo deductus usque ad Joseph? Cui respondebimus : ... Ex una tribu fuisse Joseph et Mariam, unde ex Lege eam accipere cogebatur ut propinquam. » S. Jérôme, *In Matth.*, I, 18, t. XXVI, col. 24. —

nent pas formellement sa généalogie, elles nous la donnent cependant de fait, car elle était aussi, comme son époux, de la tribu de Juda et de la race de David <sup>1</sup>.

« Quod vero Joseph potius quam Mariæ nativitas recensetur, nihil refert; eadem enim est totius tribus atque una cognatio. » S. Hilaire, *In Matth.*, I, 1, t. IX, col. 919.

<sup>1</sup> Cf. Luc, I, 27; II, 4. Voir A.-C. Hervey, *Genealogies of our Lord Jesus Christ*, in-8°, Cambridge, 1853. — Strauss fait, de plus, contre les deux généalogies, une objection qui n'a aucune portée. « De David à Joseph, Luc compte quarante et une générations, et Matthieu seulement vingt-six, » dit-il (Voir plus haut, p. 366). Il est certain que dans un intervalle d'environ mille ans qui s'écoula de David à Jésus-Christ, le nombre des générations dans deux branches collatérales peut être sensiblement différent. De plus, on ne doit pas oublier que saint Matthieu a omis à dessein certains noms avant la captivité et qu'il a pu faire de même après la captivité, pour avoir trois groupes de quatorze membres chacun. Voir t. III, p. 476-477.

### SECTION III.

#### LES MIRACLES DES ÉVANGILES.

Notre-Seigneur, pendant sa vie mortelle, a opéré de nombreux miracles, qui nous sont racontés dans les Évangiles. Comme la critique rationaliste rejette le surnaturel, elle refuse *a priori* de les admettre. Strauss pose ce principe dans l'Introduction de sa *Vie de Jésus* :

Un récit n'est pas historique, ce qui est raconté n'est pas arrivé de la manière qu'on le raconte, quand les événements relatés sont incompatibles avec les lois connues et universelles qui règlent la marche des événements. La première de ces lois, conforme aussi bien à de justes idées philosophiques qu'à toute expérience digne de foi, c'est que la cause absolue n'intervient jamais, par des actes exceptionnels, dans l'enchaînement des causes secondes, et qu'elle ne se manifeste que par la production de la trame infinie des causes finies et de leurs actions réciproques. Par conséquent, toutes les fois qu'un récit nous rapporte un phénomène ou un événement, en exprimant d'une manière formelle ou en donnant à entendre que le phénomène a été produit immédiatement par Dieu même, — voix célestes, apparitions divines, etc., — ou par des individus humains qui tiennent de lui un pouvoir surnaturel, — miracles, prophéties, — nous ne pouvons y